

Tuteur/maître d'apprentissage : apprendre à accueillir et former un collaborateur en alternance

OBJECTIFS

Savoir accueillir et intégrer un alternant au sein d'une équipe pour l'accompagner de façon pédagogique et formative dans son parcours en alternance.

Savoir fixer des objectifs et évaluer les acquis et progrès. Adopter la posture de Tuteur.

PROGRAMME

Les missions du tuteur et la place de l'apprenant dans l'entreprise

- Définir les enjeux du tutorat : enjeux pour l'entreprise, pour l'apprenant
- Adopter la posture de tuteur référent : communication et outils (livret d'accueil, livret d'évaluation...)
- Identifier les profils et les attentes de son/ses apprenti-s : diagnostiquer et tenir compte
- Savoir intégrer le nouvel arrivant : préparer la venue, accueillir

La transmission et l'évaluation des acquis

- Savoir assurer une formation sur le poste de travail : définir des objectifs clairs, évaluer les acquis, rectifier

La relation tuteur-apprenant

- Développer une relation de confiance et susciter le désir de progresser (motivation)
- Optimiser sa communication en situation d'accompagnement : écouter, transmettre, donner un cadre pour les apprentissages formels, donner un espace aux apprentissages informels
- Prévenir et gérer les situations tendues : démotivation, perte de confiance, prémices de conflits



Pour optimiser les compétences
FORMATIONS HYGIÈNE ET MULTI-SERVICES

Méthodes et moyens pédagogiques :
Présentiel

Méthode active : recours à l'expérience concrète, observation, debriefing, mises en situation

Echange et valorisation des expériences. Création d'une boîte à outils.

Remise de support individuel de formation.

Pré requis :
Aucun

Public :
Toute personne amenée à exercer la fonction de tuteur ou maître d'apprentissage, de façon occasionnelle ou régulière.

Durée :
14 heures.

Formateur diplômé en Licence de Formation d'Adultes, spécialisé en pédagogie pour adultes

Recommandations :
Aucune.

Modalités d'évaluation :
QCM et Enquêtes satisfaction

Validation des acquis :
Un Certificat de réalisation individuel sera délivré.

MAJ Janvier 2023